



Résumé

# La Stratégie et les Activités du HCR concernant les Enfants Réfugiés

Genève, Octobre 2005

## Le HCR et les Enfants Réfugiés

Les enfants réfugiés<sup>i</sup> sont une politique prioritaire du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Les droits des filles et garçons réfugiés, y compris les adolescents, des diverses origines et aptitudes constituent une préoccupation spécifique du HCR.

Les documents suivants circonscrivent le cadre des activités du HCR pour assister et protéger les enfants :

- La Convention de 1951 relative au Statut des Réfugiés
- Le Protocole de 1967 relatif au Statut des Réfugiés
- La Convention de 1989 sur les Droits de l'Enfant (CRC) et ses Protocoles Additionnels sur l'Implication des Enfants dans des Conflits Armés ou le Trafic des Enfants, la Prostitution ou la Pornographie des Mineurs
- La Politique du HCR de 1993 concernant les Enfants Réfugiés
- Les Enfants Réfugiés (1994): Les Directives du HCR sur la Protection et la Prise en charge

L'engagement du HCR pour la protection des filles et garçons réfugiés a été renforcé à travers *Le Programme de la Protection* qui reprend un but précis avec des objectifs et activités en rapport avec la protection des femmes et enfants réfugiés. *Le Programme* ne laisse pas de côté les préoccupations des filles et garçons de diverses tendances à travers ses cinq buts.

La stratégie du HCR à propos de l'exploration des dimensions d'âge, de genre et de diversité soutient la protection et la participation des filles et garçons. La finalité de toute cette structure reste l'égalité de genre et la jouissance des droits par l'ensemble des réfugiés de tous âges et de diverses provenances.

Le HCR croit fermement que la protection et la prise en charge des enfants devrait faire partie intégrante des activités de tous les réfugiés. Ceci ne peut se réaliser sans compter sur l'approche d'équipe. Travailler pour les réfugiés signifie aussi travailler avec les réfugiés. Ainsi, en recourant à une approche communautaire et basée sur les droits et en conduisant l'évaluation participative, les réfugiés doivent activement prendre part à toutes les opérations dès le début. La communauté des réfugiés doit se retrouver dans toutes les phases de programmation en ce sens que toutes les composantes sont représentées : les femmes, les hommes, les personnes âgées, les personnes vivant avec des invalidités, les filles et les garçons; y compris les adolescents et ce, sans tenir compte des origines ni de la capacité des individus. La protection et la prise en charge des enfants réfugiés n'est donc pas la seule affaire des Etats et organisations humanitaires mais de la communauté des réfugiés dans son ensemble.

## Cinq Priorités

Légalement parlant, tout réfugié n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans est enfant réfugié 'à moins que conformément aux dispositions de la loi applicable pour l'enfant l'âge de la majorité s'acquiert plus tôt'<sup>ii</sup>. Concernant les enfants réfugiés, le HCR a identifié cinq principales questions prioritaires, à savoir:

- la séparation d'avec les familles et les pourvoyeurs des soins
- l'exploitation sexuelle, les abus et la violence
- le recrutement militaire
- l'éducation
- les préoccupations particulières des adolescents

Dans certaines régions il peut se déceler des problèmes additionnels sérieux qui nécessiteraient une attention particulière tels que l'acte de naissance, la détention des mineurs, le trafic ou travail des enfants.

## Stratégie Globale

La stratégie globale du HCR concernant les enfants réfugiés comporte trois volets:

- La priorisation de cinq questions prioritaires susmentionnées avec une attention particulière sur la participation, la violence sexuelle ou basée sur le genre (VSBG), le travail des adolescents et des jeunes. Ces questions prioritaires sont appuyées par la capacitation grâce à des actions ciblées et l'explorations des facteurs d'âge, de genre et de diversité.
- La formation et le renforcement de capacité – le HCR et ses partenaires sont en pleine formation en vue de détecter les préoccupations particulières des filles et garçons réfugiés de différentes origines et mettre en place des mécanismes de solutions efficaces. L'outil pratique désigné à cet effet c'est Action pour les Droits des Enfants (ARC), une initiative inter-agence basée sur les droits des enfants.

- La coopération inter-agence – le HCR travaille en synergie et collabore avec d'autres agences onusiennes, des ONGs et des gouvernements en vue de garantir une protection et une prise en charge optimales des filles et garçons réfugiés. Ceci se réalise à travers l'exécution de plusieurs initiatives et la mise en place des réseaux au niveau mondial, régional et national.

## **Problème Prioritaire #1 Séparation avec les Familles et les Tuteurs**

Suite au chaos créé par un conflit, la fuite ou le déplacement, les filles et garçons sont exposés à un risque accru de se voir coupés de leurs familles et tuteurs alors qu'ils jouent un rôle de taille dans leur protection, leur prise en charge physique et leur bien-être émotionnel. Sur ce, il faut remarquer que la séparation avec les proches et les tuteurs directs engendre des situations particulièrement dévastatrices pour les enfants réfugiés. Les filles et garçons non-accompagnés ou séparés doivent faire face au risque de viol et d'exploitation sexuelle, de recrutement par des groupes armés, de travail des enfants, d'inaccessibilité à la scolarisation et à l'aide élémentaire, de détention même quand ils sont accompagnés par des membres de famille élargie.

Les réfugiés adolescents non accompagnés ou séparés peuvent se heurter à bien des difficultés. Il est souvent plus incertain de leur trouver des familles d'accueil que quand il s'agit des enfants réfugiés plus jeunes. Certains finissent par se porter responsables de leurs plus jeunes frères et peuvent courir des risques de discrimination et d'autres abus. Les garçons non accompagnés ou séparés sont souvent victimes de recrutement militaire forcé alors que les filles font l'objet d'une attention particulière dès lors qu'elles sont exposées aux travaux forcés, au mariage précoce/par contrainte, à l'exploitation sexuelle ou au trafic humain.

### **La réponse du HCR**

*Dans la mesure du possible le HCR lutte contre la séparation des enfants de leurs parents. Pendant que dans des situations d'urgence pareille tâche s'avère complexe, le HCR conçoit des opérations de rapatriement et intervient de telle sorte que soient minimisés les cas de séparation pendant ce mouvement.*

*Quand une urgence surgit ou lors de l'arrivée dans le pays d'asile, les filles et garçons non-accompagnés ou séparés sont identifiés, enregistrés et documentés. L'opération d'établissement des liens commence aussitôt. Cette opération permet de promouvoir la protection et l'assistance aux enfants en même temps qu'elle favorise la reconstitution des liens familiaux.*

*Les filles et garçons non-accompagnés ou séparés bénéficient des soins temporaires. Il peut s'agir de rechercher de famille d'accueil ou toute forme d'assistance communautaire ou une prise en charge institutionnelle en dernier ressort. Durant la mise en place des dispositions de dispensation de l'assistance nécessaire, le statut de chaque enfant doit être pris en compte et suivi avec minutie afin d'éviter abus et négligence. En vue de garantir une solution durable le HCR applique les procédures de Détermination des Intérêts Prioritaires. Pour le cas des réfugiés adolescents il s'avère plus opportun de développer en eux des aptitudes pour la vie afin qu'ils soient capables de se prendre en charge. C'est ainsi que le HCR travaille avec les filles et garçons adolescents en leur offrant l'occasion de participer à l'enseignement post-primaire, à la formation professionnelle ou l'apprentissage des métiers et aux activités génératrices des revenus. L'éducation est considérée par le HCR à la fois comme un outil approprié pour protéger les filles et garçons séparés contre les dangers que représentent le recrutement militaire, l'exploitation, le viol et autres abus ainsi que toute sorte de violence et comme un moyen pour assurer un avenir meilleur à ces catégories de réfugiés.*

*Pour ses opérations, le HCR a rédigé le document intitulé Directives de Politiques et Procédures dans la Prise en charge des Enfants Non-accompagnés en quête d'Asile.*

*A côté de cette initiative il faut noter qu'à travers l'introduction de Profil du Projet dans 'ProGres', l'application de la nouvelle base de données d'enregistrement du HCR, une Branche des Besoins Spécifiques venait d'être introduite dans la base des données. Elle concerne les 'Enfants Non-accompagnés et Séparés' avec une classification supplémentaire portant sur les Enfants Séparés, les Enfants Non-accompagnés, les Enfants dans les familles d'accueil, les Enfants sous une Prise en charge institutionnelle et les Enfants mis à l'écart par les Familles Etendues. Pareille approche permet de mieux identifier les enfants non-accompagnés et séparés, de mieux cibler l'assistance et les services nécessaires et comparer les statistiques avec précision sur le plan mondial.<sup>iii</sup>*

*Le document Principes Directeurs Inter-Agences relatifs aux Enfants Non-Acompagnés et Séparés fut publié en 2004 par le HCR, l'UNICEF, le CICR, l'IRC, Save the Children UK et World Vision International. Une conséquence majeure de cette initiative conjointe c'est l'usage d'une fiche d'enregistrement commune pour les enfants non-accompagnés et séparés. Dans ce cadre, il devient plus facile de reconstituer les liens et d'assurer la réunification familiale partout au monde. En début d'année 2005 les mêmes organisations ont également rédigé les drafts de deux documents : Principes Directeurs relatifs aux Enfants Non-accompagnés et Séparés des Pays*

affectés par le Tsunami et Appui Psychosocial et Protection des Enfants affectés par le Tsunami. *Il en découle une vision pratique et de meilleures pratiques sur les droits et les intérêts prioritaires ont été récoltées auprès des Enfants Séparés au cours du Programme exécuté en Europe. Ledit programme avait été démarré en 1998 par le HCR et Save the Children.*

## **Problème Prioritaire #2 Exploitation Sexuelle, Viol et Violence**

L'exploitation sexuelle, le viol et la violence sont autant d'abus qui augmentent durant la fuite. Les garçons et filles de tous âges courent le danger même si les jeunes filles constituent la cible privilégiée. Certains groupes d'enfants réfugiés sont particulièrement exposés :

- les filles non-accompagnées et séparées, y compris celles qui sont dans des familles d'accueil ou vivant avec des proches-parents
- les ménages ayant des enfants pour responsables
- les filles et garçons en détention
- les filles et garçons associés aux forces combattantes
- les filles et garçons frappés d'invalidité mentale ou physique
- les enfants travailleurs
- les filles-mères
- les filles et garçons nés des victimes/rescapés de viol

Les enfants réfugiés ainsi que les adolescents font face à diverses formes de violence sexuelle ou liée au genre telle que des pratiques traditionnelles nuisibles, le trafic, la prostitution des mineurs et la violence sexuelle au sein de la famille ou par des inconnus. Dans la plupart des cas, il s'agit des victimes/rescapées féminines et des auteurs masculins. La recherche de combustible et de l'eau se présente comme défi majeur mais aussi les ruptures de l'aide qui conduisent à l'exploitation des enfants.

### ***La réponse du HCR***

#### ***La prévention:***

*Dans le souci de prévenir toute forme de violence sexuelle au sein des communautés des réfugiés, le HCR et ses partenaires organisent une série de programmes en vue de susciter la prise de conscience sur les questions ayant trait au genre, aux droits de l'homme, à la santé reproductive, au VIH et au SIDA. Il est indispensable de toucher autant les filles que les garçons, y compris les adolescents, pour participer à de tels programmes. Les camps sont progressivement disposés de telle sorte que l'on puisse se déplacer aisément sur toute l'aire du site. Si les filles et les garçons sont impliqués dans la planification, les risques d'exploitation, de viol et de violence dirigés contre les enfants sont réduits. Lorsque l'on accroît l'accès à l'assistance et à l'éducation, il y a moins de risque de s'engager dans le commerce du sexe contre l'argent ou en échange des faveurs.*

#### ***La réponse:***

*Entre autres mécanismes de réponse il faut citer les soins de santé, l'appui psychosocial, les mesures pour assurer la sécurité des victimes/rescapés et la réhabilitation juridique.*

*A part ceci, la version révisée du document du HCR Directives de Prévention et Réponse face à la Violence basée sur le Genre contre les Réfugiés, les Rapatriés et les Personnes Déplacées Internes (2003) comprend un chapitre à part relatif aux enfants réfugiés et pose le base d'un programme mondial de formation en vue de se convaincre de l'exécution des Dispositions. Un Code de Conduite qui retrace entre autres le comportement approprié que le personnel du HCR doit adopter à l'égard des enfants réfugiés a été publié en 2002. Il est exigé à chacun de membres du personnel du HCR d'apposer sa signature sur ce document.*

*Quant au niveau inter-agence, un Comité Inter-Agence Permanent d'Intervention pour la Protection contre l'Exploitation Sexuelle et les Viols durant les Crises Humanitaires a été institué. Il a instauré six principes fondamentaux qui devront régir le comportement des agents humanitaires. Les six principes sont formulés à travers des engagements nouveaux entre le HCR et ses différents partenaires d'exécution.*

*Le personnel du HCR est également juridiquement lié par le Bulletin du Secrétaire Général sur les Dispositions Spéciales de Protection contre l'Exploitation Sexuelle.*

*Le HCR a récemment contribué à l'Etude de l'ONU sur la Violence dirigée contre les Enfants à travers sa participation aux Consultations Régionales et la livraison des informations au Secrétariat de cette Etude sur les politiques/directives du HCR et ses interventions dans la région. Un projet spécial fut initié par le Conseiller Principal Régional chargé des Femmes et Enfants Réfugiés en rapport avec 'les Expériences et Perceptions des Enfants Réfugiés sur la Violence Sexuelle et basée sur le Genre en Angola, en Afrique du Sud et en Zambie' (contextes de rapatriés, des réfugiés urbains et ceux vivant dans des camps). Ce projet a été présenté au cours des*

*Consultations Régionales regroupant les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe. Il est le résultat de la participation directe des enfants à la collecte des données à travers des groupes d'intérêt. Les enfants réfugiés/rapatriés avaient discuté les causes, les formes, les stratégies de solution et des conséquences de la violence. Ils ont en même temps formulé des recommandations de prévention et de réponse.*

### **Problème Prioritaire #3 Le Recrutement Militaire**

Les filles et garçons réfugiés sont parmi les plus exposés au recrutement militaire. La plupart des enfants associés aux forces combattantes sont des adolescents. Toutefois, il y a des preuves de recrutement d'enfants de moins de 10 ans aux sein des forces et groupes armés. Un enfant réfugié peut être recruté contre son gré, de force ou volontairement par des groupes ou forces armées. Des filles et des garçons prennent part aux combats. Ils sont également utilisés dans l'exécution d'autres tâches telles que celle de porteur, cuisiniers, nettoyeur ou éclaireur. Les filles encourent de grands risques d'abus sexuel, de mariage forcé et de grossesse précoce.

- Il y a des filles et des garçons qui deviennent enfants-soldats dans le but de se protéger par le port d'un fusil et sécuriser leurs familles
- Dans certains cas, la proximité des camps de réfugiés ou des personnes déplacées internes avec les zones de conflit expose les adolescents au risque de recrutement
- les filles et garçons non-accompagnés ou séparés constitue une catégorie à très haut risque

#### **La réponse du HCR**

*L'enrôlement des enfants au sein des groupes ou forces armées ne devrait pas être une option dans les zones de conflit. Dans le but de résoudre ce problème le HCR, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires proposent des alternatives telles que l'inscription dans des écoles et centres de formations tout en s'assurant que ces centres sont suffisamment protégés contre les attaques et de nouvelles opérations de recrutement.*

- *Les programmes de Démobilisation, Désarmement et Réintégration (DDR) des ex-combattants concernent également les enfants associées aux forces et groupes armés. Tout comme les filles, les garçons qui ont été d'une manière ou d'une autre impliqués dans les forces ou groupes armés devront bénéficier des programmes DDR. Ces programmes tiendront compte des besoins spécifiques des filles. Ces enfants ont besoin de protection tout à fait particulière et d'appui psychosocial jusqu'à ce qu'ils soient capables d'être réunifiés avec leurs familles ou réintégré au sein de leurs communautés.*
- *La distribution des rations alimentaires suffisantes et autres formes d'assistance contribue aussi à réduire la vulnérabilité au recrutement des enfants déplacés et ceux affectés par la guerre.*
- *Entre autres mesures, il faut mentionner les activités génératrices des revenus, la réunification familiale, les services psychosociaux et les activités récréatives destinées à la fois aux victimes potentielles et aux enfants qui ont été dans les rangs des forces combattantes.*

*Le HCR poursuit son plaidoyer contre le recrutement militaire des enfants dans n'importe quelle circonstance et encourage les Etats qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole Additionnel relatif à l'Implication des Enfants dans les Conflits Armés.*

### **Problème Prioritaire #4 L'Éducation**

L'éducation est un ingrédient capital pour les filles et garçons réfugiés dès le déclenchement d'une urgence. Les raisons suivantes militent en faveur de cette option :

- fréquenter l'école ramène la stabilité et la sécurité dans la vie des enfants affectés par le conflit armé ou le déplacement
- en disponibilisant un 'lieu sûr', l'éducation peut constituer un bouclier pour les enfants contre les dangers que représentent le travail des enfants, le recrutement militaire ou l'exploitation sexuelle, le viol ou la violence sous toutes ses formes. Elle peut être une mesure de prévention contre les grossesses précoces et la propagation du VIH. Du coup l'inscription dans une école permet d'assurer un bon suivi et un monitoring adéquat.
- L'éducation offre l'avantage d'accélérer les développement des aptitudes sociales de l'enfance et donne à l'enfant l'espoir d'un avenir meilleur

L'obstacle à l'éducation c'est surtout la carence de nourriture et d'assistance matérielle y compris les matériels d'instruction en plus de la collecte de combustible et du bois de chauffe.

### **La réponse du HCR**

Les Nations Unies ont formulé deux Objectifs de Développement Millénaire qui concerne l'éducation : la parité filles-garçons et l'enseignement primaire universel. Ces deux aspects sont aussi reflétés à travers l'initiative Education Pour Tous (EPT). Le HCR s'engage à atteindre ces deux objectifs.

En collaboration avec les gouvernements concernés et les agences internationales, le HCR s'attèle à dispenser l'éducation dans des contrées d'urgence grave et chronique ainsi qu'en période post-conflit et dans des phases de rapatriement. Les activités éducatives sont centrées sur les stratégies de promotion de l'éducation des filles et la garantie que les écoles fréquentées par les réfugiés répondent aux mêmes critères que les autres écoles.

Pour y parvenir, le HCR recourt à plusieurs réseaux et partenariats avec des organisations spécialisées. Dans plusieurs parties du monde, le HCR appuie:

- des projets éducatifs innovateurs et à moindres coûts qui peuvent s'exécuter facilement dénommés EQUIP (Projets Educatifs à Impact Rapide)
- des initiatives communautaires en faveur de la promotion d'accès à une formation de qualité
- la formation des enseignants en prévision d'un retour
- des activités pour prévenir la déperdition scolaire précoce en particulier quand elle touche les élèves filles
- la promotion de l'égalité de genre
- la création d'un environnement scolaire adéquat sans violence sexuelle ou basée sur le genre, notamment l'exploitation sexuelle et les punitions corporelles

### **Problème Prioritaire #5 Les Besoins Spécifiques des Adolescents**

Parfois les réfugiés ne courent pas des dangers seulement dans leurs propres pays. Ils font parfois face à de mauvais traitements durant leur fuite ou à leur arrivée dans le pays d'asile. Le recrutement militaire, le travail forcé, l'exploitation sexuelle, le viol et la violence sont autant d'abus qui menacent les réfugiés au cœur d'un conflit armé et du déplacement qui s'en suit partout, les adolescent sont les premières cibles.

L'inscription scolaire peut occuper les jeunes filles et garçons et les placer ainsi à l'abri des activités qui les exploitent et les gardent des abus. Par contre, les réfugiés adolescents n'ont pas accès à l'éducation ; soit car ils sont limités sur le plan matériels avec de lourdes responsabilités, soit qu'ils ne présentent pas de possibilités appropriées par rapport à leur tranche d'âge. Les jeunes filles sont privées de l'enseignement secondaire en fonction des travaux domestiques et des maigres revenus familiaux.

Comme les interventions sont orientées vers les enfants les plus jeunes, les filles et garçons adolescents sont mis de côté dans la programmation. Alors que leurs responsabilités au sein de leurs familles et communautés deviennent importantes, on ne les consulte pas. Leurs opinions ne sont pas prises en compte et leurs capacités à formuler des pistes de solutions sont tout simplement sans valeur.

### **La réponse du HCR**

Le HCR appuie une gamme d'activités pour garantir la protection et les soins aux filles et garçons adolescents, notamment:

- l'éducation non-formelle
- la formation professionnelle et les activités génératrices des revenus
- la formation des groupes de jeunes et les activités récréatives
- la participation au processus de prise de décisions
- l'éducation (de pairs) sur les aspects de la vie tels que la prévention du VIH/SIDA et la santé reproductive

Des études initiées auprès des adolescents par la Commission des Femmes chargée des Femmes et Enfants Réfugiés et conçues et conduites par des équipes des jeunes chercheurs dans des régions affectées par la guerre (au Kosovo (Serbie et Monténégro), en Ouganda et en Sierra-Léone) avaient abouti à des résultats qui actuellement permettent au HCR et à d'autres agences de retoucher leurs programmes afin d'œuvrer vers la valorisation des droits des filles et garçons adolescents réfugiés.

Pour des informations supplémentaires, visitez le website du HCR, [www.unhcr.ch](http://www.unhcr.ch); ou adressez-vous à l'Unité des Enfants Réfugiés, Section de Développement Communautaire, Education, Egalité de Genre et Enfants (CDEGECS), Division d'Appui Opérationnel (DOS), HCR Genève, Case Postale 2500, CH-1211 Genève 2 Dépôt, Suisse ou aux Conseillers Principaux Régionaux du HCR chargés des Femmes et Enfants Réfugiés basés dans les Bureaux du HCR à Pretoria, Afrique du Sud pour l'Afrique Australe, à Nairobi, Kenya pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et les Grands Lacs, à Accra, Ghana pour l'Afrique de l'Ouest et au Siège du HCR à Genève pour l'Europe.

<sup>i</sup> Chaque fois que les mots 'enfants réfugiés/filles et garçons' sont utilisés à travers le document, ces termes renvoient à toutes les filles et à tous les garçons relevant de la compétence du HCR. Ils se réfèrent aux enfants déplacés internes, aux enfants rapatriés, apatrides aussi bien qu'aux enfants réfugiés.

<sup>ii</sup> Article 1 Convention sur les Droits des Enfants

<sup>iii</sup> "ProGres" présente également la catégorie 'd'enfants/adolescents à risque' avec des subdivisions relatives aux enfants associés aux forces combattantes, les enfants hors la loi, les enfants chefs de familles, les enfants présentant des besoins éducatifs spéciaux et ceux exposés au risque de ne pas fréquenter l'école. La catégorie des 'femmes à risque' touche aussi les femmes sous menaces des mutilations génitales.

Page de couverture:

Photo de gauche: Angola/Personnes Déplacées  
Internes/Camp Cazombo /HCR/  
N. Behring/ Février 2003

Photo de droite: Iran/Réfugiés Afghans/HCR/  
Z.Soleimani/ Septembre 2004